

# **Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal** **du vendredi 24 juin 2022**

Sont présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

DECHOZ Pierre, LOUNES Arlette, LEMONNIER Mélie, BOUELLE Alain, DESHAYES Nicolas, SEBBAN Marc, WACHEUX Cécilia, WALLECAN Philippe

Pouvoirs : PETIT Yannick donne pouvoir à DECHOZ Pierre  
PETIT René donne pouvoir à LEMONNIER Mélie  
COULETTE Lucie donne pouvoir à LOUNES ARLETTE  
SERY Marie donne pouvoir à WACHEUX Cécilia  
BEZIRARD Lionel donne pouvoir à SEBBAN Marc

Absentes excusées : VAILLANT Catherine, BOUQUERET Maryline

La séance est ouverte à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre DECHOZ, Maire  
Le Conseil municipal choisit pour secrétaire de séance : Cécilia WACHEUX

## ***Approbation du compte-rendu de la séance du 12 mai 2022***

### **1. Adhésion au groupement de commandes relatif à la gestion des chiens errants entre la commune et la CDCLA**

Face à la problématique imposée par la gestion des chiens errants, la CDCLA propose de conventionner avec la Société Normande de Protection des Animaux (SNPA) afin de pouvoir déposer, à tout moment, dans leurs locaux, un chien errant non identifié au fichier I-CAD. La prestation sera facturée à la mairie

***Délibération et convention à signer : accord du conseil***

### **2. Autorisation de signature de la convention de mise à disposition de matériels pour la gestion des chiens errants avec la CDCLA**

La CDCLA propose de financer et d'équiper ses communes de différents matériels (lecteur de puces, cage de transport et badge d'accès à la SNPA) leur permettant d'assurer une gestion efficace et sécurisée des chiens errants.

***Délibération autorisant le maire à signer la convention : accord du conseil***

### **3. Adhésion à la compétence optionnelle aménagement et exploitation des infrastructures de recharge pour véhicules électriques du SIEGE**

Il est proposé à la commune d'adhérer à cette compétence optionnelle qui confie au SIEGE le soin d'assurer l'exploitation, l'entretien et la supervision des bornes de recharge pour véhicules à motorisation électrique ou hybrides dit rechargeables installées ou susceptibles d'être installées sur le territoire de la commune.

Cette adhésion permettra au SIEGE de réaliser et de suivre le Schéma Départemental des Infrastructures de recharge pour véhicules électriques et de le mettre à disposition des Territoires.

***Délibération d'adhésion au SDRIVE : accord du conseil***

#### **4. Compte-rendu de la réunion du SIDEAL du 15 juin 2022**

Le président propose une augmentation des tarifs de la piscine ; celle-ci concerne essentiellement les communes non adhérentes.

#### **5. Fédération Française de Randonnée - Création du GR215 du Tréport à la Seine**

Le GR215 traverse le territoire communal – VC n° 511 de la Courte Côte - Allée des Courteraies - rue des Bruyères de Gournets - CR n°4 dit de l'Abbalés - Chemin du Grimplet – rue des Ecoles- Place de l'Eglise Côte de Lessard - CV n°21 de la RN 14 au CD 505 - Traversée de la D6014

***Autorisation de balisage et de passage : accord du conseil***

#### **6. Avis de la commission d'enquête sur la création d'une usine de production de pâte à papier par la société INOVA Pulp&Paper**

L'enquête publique s'est déroulée du 28 mars au 2 mai 2022. La commission émet un avis favorable au projet. Une copie du rapport de la commission d'enquête doit être tenue à la disposition du public, dans la mairie, pendant un an.

#### **7. Mise en souterrain des réseaux - programme SIEGE 2022**

La mise en souterrain des réseaux d'électricité, de téléphone et d'éclairage public sera effectuée : rue des 4 Chemins et rue du Bois Cornu (ce qui n'était pas à l'origine prévu) en septembre octobre

Prévisions 2023- Inscription de la rue de Renneville et rue de bois Meigle

#### **8. Demande de secours exceptionnel**

Monsieur le Maire propose de verser une aide- secours exceptionnel d'un montant de 200€ à un habitant de la commune - en attente de la perception du RSA

***Délibération : accord du conseil***

#### **Questions diverses :**

- ***Campagne départementale 2022 des villes et villages fleuris*** : le jury de secteur est passé dans la commune le lundi 20 juin
- ***CAUE 27*** : Suite à son passage dans la commune, le technicien du CAUE 27 nous a retourné son rapport avec quelques propositions d'aménagement de la place de l'Eglise. Dans cet esprit, les employés communaux ont réalisé la remise en peinture des portes de l'église et la mise en place de 4 grands pots plantés d'annuelles et de vivaces.
- ***Le SIAEPAP*** nous informe que Véolia assurera des permanences dans les mairies de Charleval, Romilly et Les Hogues, les premiers mercredis du mois de juillet à décembre, de 9h à 12h. (affichage en mairie et message sur panneau Pocket)

- **Présentation de devis** : de vitrerie pour remplacer les carreaux cassés à l'église, de peinture pour des travaux au CSC et à la mairie.
- **Projet éducatif et social local (PESL)** : la CDCLA a lancé une enquête sociale auprès des habitants du territoire Lyons Andelle afin de mieux connaître leurs besoins et leurs attentes en matière de services, de solidarité.
- **Point sur les finances au 20/06/2022** : Monsieur le Maire apporte quelques éléments d'information sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement : pas d'observations particulières.
- **La fête communale** : elle se déroulera le 17 et le 18 septembre sur le thème « En route vers les Jeux Olympiques ». L'objectif est de faire participer les familles aux divers jeux et concours qui seront proposés.
- **Compte-rendu de la commission communautaire « VOIRIE » du 21/06/2022** : travaux d'entretien rue des Bruyères de Gournets : revêtement de la chaussée.
- **Compte-rendu de la réunion du SRAP du 22/06/2022** : différentes interventions sur les canalisations montrent un réseau globalement en bon état.
- **Compte-rendu du Conseil d'École du 17/06/2022** :
  - prévisions d'effectifs pour la rentrée de septembre : 155 élèves
  - l'élaboration et la mise en place d'une charte du bien vivre ensemble pour lutter contre le harcèlement scolaire
  - travaux à réaliser : marquages dans la cour et fosse à sable du toboggan

**La séance est levée à 20h30**